

Réunion du 11 décembre 2003
Débat national sur l'avenir de l'école

Etaient présents : Mme Burdin , inspectrice Chalon II
M. Voiret, maire de Montcoy,
M Chapron, ancien proviseur du lycée Niepce, animateur du débat,
Mme Henin-Guisnet, secrétaire de la séance,
Mers les élus du canton de saint Martin

Etaient excusés M. Montebourg et M. Vernet, maire de Mervans

Le débat a commencé à 18h45 par des explications de Mme Burdin sur le déroulement de la séance, le pourquoi du débat, le calendrier de la consultation, et de présenter les 2 questions qui avaient retenu pour 11 décembre 2003, sur les 22 proposées par le Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale e de la Recherche.

L'animateur, M. Chapron a lu les 2 questions, objets du débat.

Question 5 : Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de Comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme De chaque étape de la scolarité obligatoire ?

Question 16 : Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en Particulier ente parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

Et de présenter la difficulté à bien dissocier les 2 questions lors des échanges prochains.

Il a présenté les axes possibles de réflexion pour la 1^{ère} question.

Connaissances : maîtrise du langage des mathématiques, du français.

Humanité : culture générale, histoire-géographie

Culture scientifique, S.V.T. et technologie

Compétences : accès à l'information, utilisation des nouveaux médias

Règles de comportement : valeur de la république, laïcité, apprentissage des autres et de soi, Esprit critique avec l'instruction civique et la physique

Maîtrise : pose la problématique de l'évaluation.

15% des élèves ne maîtrisent pas la lecture, la maîtrise de la langue vivante en Primaire est-elle nécessaire ou à revoir ?

Question du public :

Quand on parle de socle commun, et compte-tenu que chaque élève a son propre rythme, n'y aurait-il quelque chose à faire en tenant compte de l'individualité de chacun?

On demande à l'école de faire la semaine du goût, ou la semaine de la prévention routière.

Est-ce que la mission de l'institutrice n'est pas de plus en plus chargée et complexe et ne s'éloigne t-on pas ainsi de la vocation première de la fonction d'enseignant qui consiste à transmettre des savoirs primordiaux : lire, écrire et compter ?

Mme Burdin, Inspectrice:

Pour aider l'instituteur, il y a un maître de réseau, qui est un psychologue. L'instituteur signale l'enfant qui a des difficultés.

Mais actuellement, il y a peu de maîtres mais beaucoup de cas. Un maître de réseau sur le secteur gère 1700cas.

-
Public

L'aide du réseau fonctionne mais pose une difficulté supplémentaire à l'enfant qui sort de la classe pour suivre sa séance et qui doit rattraper le retard puisque la classe a continué d'avancer.

Réponse

Les retards et difficultés doivent être solutionnés par le projet de classe que fait l'instituteur

Public

Est-ce que l'I.U.F.M. apprend aux futurs instituteurs à apprendre dans la diversité et la réalité d'une classe ?

Réponse

Est-ce vraiment faisable ?

Cependant la formation de l'instituteur comprend un stage en responsabilité et de visites ponctuelles dans les classes. C'est très formateur.

Nous pouvons dire qu'il y a beaucoup de stagiaires sur le terrain.

Public

Qu'est-ce que les parents attendent d'un instituteur et qu'est-ce qu'un instituteur attend des parents ?

L'enfant passe beaucoup de temps à l'école, pour obtenir un diplôme pour le travail, pour apprendre la citoyenneté. Mais est-ce que les contenus des matières actuelles atteignent-elles bien ces objectifs ?

N'y a-t-il pas des inégalités de chance pour certains élèves car tous n'ont pas des parents qui peuvent suivre correctement leur scolarité ?

- Public

Bien que nous sachons que les devoirs sont interdits depuis 1954, nous, parents, en avons tous fait. Il nous semble qu'il y avait moins d'échec scolaire.

- Public

Quand notre enfant rentre de l'école, nous parlons de sa journée, de ses difficultés et de ses réussites.

Ne pourrait-il pas avoir un relais entre instituteur et parents, qui signalerait spécifiquement aux parents les difficultés rencontrées dans la journée et la matière et qui nécessiterait de les revoir à la maison ?

Réponse

Mais des liens existent déjà. Le carnet de correspondance...

Rendez vous compte de la difficulté à noter pour chaque enfant des remarques spécifiques ?

M. Voiret

Ce lien pourrait être associatif. Il faudrait ouvrir l'école. Mais elle est tributaire de règles draconiennes. Exemple : la loi interdit de rester seul avec un élève.

Pour citer le cas de l'école de Montcoy, la mairie a fait un important effort d'investissements : matériel, classe... Mais il faudrait actuellement une dotation de fonctionnement pour la maîtresse d'une part et pour établir ce lien demandé par les parents qui pourrait être d'ordre associatif.

Public

Pour revenir sur le lien entre école et parent qui pourrait exister, il faudrait améliorer la fiche de suivi de l'auto évaluation sur les acquis et les non-acquis.

Quand un litige intervient entre les parents et l'instituteur ou professeur, une tierce personne permettrait certainement de donner rapidement une solution au problème et de se limiter uniquement à ce problème.

Animateur

Pour l'apprentissage de la lecture, il semblerait que l'on revienne aux « vieilles » méthodes. Cependant les enfants ne maîtrisent pas la lecture mais plutôt l'informatique.

Réponse

Oui, on ne leur demande pas de maîtriser la lecture, elle se fera avec le temps. A la fin du cycle 3, les enfants doivent avoir vu différents types de livres et de posséder un référentiel de livres à connaître.

Quand il y a grande difficulté, il existe le dispositif Projet d'Aide Personnalisé qui peut se mettre en place à la fin du cycle 2.

Animateur

Quand un élève ne sait pas lire en CM2, passe t-il en 6^{ème} ou non ?

Faut-il un soutien quand il n'y a pas de redoublement ?

Réponse

Il y a quelques classes de C.P. qui sont dédoublées pour des enfants qui progressent plus lentement.

Il y a bien 15% d'enfants qui sont en échecs. Pour eux, il y a des classes relais qui disposent d'outils mais pas forcément de moyens.

Animateur

Quels sont les moyens ?

Réponse

Il s'agit des personnes du réseau, des instituteurs spécialisés

Les classes relais s'adressent pour ses enfants déscolarisés.

Public

D'où viennent ces 15% d'enfants en difficulté ?

Réponse de l'animateur

Ils reflètent bien l'inégalité des classes sociales qui s'est creusée ces dernières années.

Public.

Avant, un C.A.P. permettait à un élève de pouvoir gagner sa vie. Maintenant, il n'y a de moins en moins de ces diplômes techniques, et la société actuelle manque de ces savoir-faire là.

Réponse

C'est un véritable problème actuel de l'orientation. On a surestimé les intellectuels par rapport aux manuels.

Public

Est-ce que dans le collège unique, l'épanouissement de l'enfant ne se ferait il pas uniquement sur ses connaissances, mais sur un concept de : Tu es capable de...

Animateur

De nos jours, un élève réussit mieux avec un bac +1. Si cet élève passe en 2^{ème}, on doit lui donner t le bac ou faudra t-il qu'il se contente d'un niveau bac, en cas d'échec au baccalauréat ?

Public

Les parents poussent leurs enfants à avoir un niveau supérieur, comme cela c'est fait pour les générations précédentes.

Animateur

Mais les classes sont surchargées.

Public

Auparavant, l'école était considérée comme un lieu sanctuaire où l'on ne se permettait pas de contester l'autorité du maître. De nos jours, les instituteurs sont sous haute surveillance. Que les parents soient attentifs, bien. Mais qu'on accorde aux enseignants une certaine autonomie pour exercer leur métier.

Les parents demandent l'ouverture de l'école, plus de communication entre parents et enseignants

Animateur

Quand je suis devenu Proviseur, après 68, la règle était et est toujours : 2 délégués parents et 2 délégués d'élèves. Maintenant se pose le problème de trouver des parents délégués. Ceux qui le sont, sont aussi ceux qui militent dans des associations de parents. Il est plus facile de les trouver en zone urbaine que dans les zones rurales.

Public

Propositions: Ne pourrait-on pas envisager un espace de parole bien précis dans l'école qui servirait à échanger, communiquer... ?
Pourquoi ne pas institutionnaliser des expériences d'écoles ouvertes ?

Mme Burdin, Inspectrice

Au nom d'une certaine transparence, vous pouvez consulter le site mis à votre disposition et suivre ainsi toute l'évolution et les résultats de ce grand débat national

Fin de la séance : 20h40